

Compte rendu de séance
Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Le 16 décembre 2021, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 13 décembre 2021, sous la présidence de M VASSEUR Hervé, Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, MARCHAND Sébastien, DONZEAU Catherine, THOMAS Julien, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, PORTAL Audrey, SONDAG Marc, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent :

Absents excusés: FALZON Yvan (pouvoir donné à COILLE André), POLIN Karin (pouvoir donné à PORTAL Audrey)

Secrétaire de séance : Sylvie LEGOIS

Arrivée Gérard LEROY 19h14 - Arrivée COILLE André, 19h19 - Arrivée THOMAS Julien 19h25

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2021

Il n'y a pas de correction à apporter, le compte rendu de la séance du 18 novembre 2021 est donc approuvé à l'unanimité.

Délibérations modificatives budgétaires

Budget principal

Afin de constater une dépréciation des comptes de tiers il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 6817

Il est proposé : +131,00€ au 6817 - 131,00€ au 6231, 11 voix pour.

Arrivée Gérard LEROY

Régularisation des opérations du 2031, les montants inscrits au 2031 suivis de travaux doivent être inscrits au 23 aussi il est proposé l'écriture suivante :

En dépenses : 44230,42 au 231 – 3960,00 au 2315 – 2840,00 au 2318 (montant total au compte 23 : 51 030,42)

En recettes : 51 030,42 au 2031, 12 voix pour.

Budget assainissement

Régularisation des opérations du 203, les montants inscrits au 203 suivis de travaux doivent être inscrits au 23 aussi il est proposé l'écriture suivante :

En dépenses au 2315 4 407,75 et en recettes au 203 – 4 407,75, 12 voix pour.

Budget assainissement - Délibération pour durée d'amortissement

Les montants inscrits au 2315 sont à amortir aussi il est proposé

- Pour 3 127,75 €, un document de la chambre d'agriculture : étude du périmètre de l'épandage des boues - 2013 ;

- Pour 1 280,00 €, un plan topographique de la lagune - 2016.

Il est proposé une durée d'amortissement sur 5 ans, 12 voix pour.

Arrivée COILLE André

Délibération autorisant M. le Maire à solder les dépenses dans l'attente des votes des budgets primitifs 2022

Dans l'attente de l'adoption du budget principal 2022 et du budget assainissement 2022,

l'article L1612-1 du CGCT permet sur délibération du Conseil Municipal, d'engager, de liquider, de mandater, les dépenses d'investissement dans la limite de 1/4 du chapitre 20 + 1/4 du chapitre 21 + 1/4 du chapitre 23, des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Ce qui représente pour le budget principal :

- au chapitre 20 : 10 250,00 € (25 % de 41 000,00 €)

- au chapitre 21 : 43 080,00 € (25 % de 172 320,00 €)

- au chapitre 23 : 12 500,00 € (25 % de 50 000,00 €)

pour le budget assainissement :

- au chapitre 20 : 2 500,00 € (25 % de 10 000,00 €)

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, dans l'attente et ce jusqu'au vote des budgets primitifs 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, 14 voix pour.

Arrivée THOMAS Julien

Véhicule communal

Le véhicule est toujours en réparation Monsieur le maire fait des propositions suite à devis, après discussion le conseil à l'unanimité décide d'acquérir un véhicule, le choix est fait pour un Peugeot Boxer L1H1 de 2018 avec 60 000KM, pour un montant de 17 299,00€.

Proposition d'acquisition terrains

Lors du dernier conseil il a été évoqué la proposition d'un particulier concernant la vente de terrains, après négociations ces terrains seraient donnés à la commune il convient d'autoriser M le Maire à entreprendre les démarches et signer tous les documents afférents à l'acquisition de ces terrains cadastrés AD36, AD218, AD222 et AD223, accepté à l'unanimité.

Rapport d'activités de la CCCFG

Le conseil prend acte du rapport d'activités de la CCCFG.

Informations et questions diverses

Population légale au 1^{er} janvier 2022 : 679 habitants pour la population municipale et 11 pour la population à part
Commerce : permis de construire déposé, dossier futurs ateliers en attente de quelques devis, le permis de construire va être déposé dans les semaines à venir.

Début janvier une commission se réunira pour établir le cahier des charges concernant le recrutement au poste de gérant du bar-tabac.

Carrefour entre chemin de Chevillon et RD 39, suite à la proposition reçue en mairie, les élus demandent une modification, ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention, amendes de police.

Tour de table :

Audrey PORTAL, demande un garage à vélo autour de l'école pour des enfants qui prennent le car pour le lycée.

Marc SONDAG s'occupera de contacter la région pour une demande d'arrêt de bus à Romaison pour les lycéens.

Gérard LEROY demande qu'un courrier soit fait aux personnes qui possèdent un terrain non construit sur le lotissement de Romaison, sachant qu'avec le passage au PLUiH, ces terrains ne seront plus constructibles.

Fin du conseil 21h34

Prochain conseil mardi 11 janvier 19h30